

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	24
- votant par procuration	5
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 21 septembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit septembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, Mme Laurence HARDY, M. Thomas LAMAILLE, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Fabienne MANDEVILLE	qui donne pouvoir à	Mme Virginie RUFFIN-MICHEL
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Damien AUBÉ	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick CIBOIS	qui donne pouvoir à	M. Thomas LAMAILLE

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Brigitte POLLET est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.89/09.20**

**Objet :** COVID-19  
**Association CLIPS FORMATION**  
**Redevance d'occupation du local situé n°1 place Félix Faure**  
**Exonération de loyers**

**Délibération n°: D.89/09.20**

**Objet : COVID-19**

**Association CLIPS FORMATION**

**Redevance d'occupation du local situé n°1 place Félix Faure**

**Exonération de loyers**

Monsieur GIMAY rappelle que la crise sanitaire liée à la COVID-19 - et notamment la période de confinement - a eu un impact économique majeur sur l'activité de l'association CLIPS FORMATION qui loue à la Commune le local situé n°1 place Félix Faure, qu'elle utilise comme plateau technique dans le cadre de ses pratiques professionnelles.

Afin de tenir compte de cette situation exceptionnelle et pour faire suite à la demande formulée par l'association, il est proposé, au regard de la mission d'intérêt général que remplit le CLIPS FORMATION, de lui accorder une remise correspondant au montant de deux mois de loyer.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-8,

Considérant qu'au regard de l'impact de la crise sanitaire sur l'économie de l'association CLIPS FORMATION il apparaît souhaitable de l'exonérer du paiement des loyers dus pour les mois de mai et juin 2020, pour l'occupation du local situé n°1 place Félix Faure,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'exonérer l'association CLIPS FORMATION, locataire de l'appartement situé au n°1 place Felix Faure, des loyers dus au titre des mois de mai et juin 2020, soit une somme globale de 1062.36 € (correspondant à 531,18€ pour le mois de mai et 531,18 € pour le mois de juin),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents.

### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*

